



Mariage - Double nom du mari. Transmissible ?

Par Raspoutin1

Bonjour,

Je vous explique mon cas, je porte le nom de mon père et de ma mère adoptive.

Ma compagne souhaiterait prendre les 2 noms après le mariage.

Est ce possible ou prendra t-elle que le nom de mon père qui est mon nom de naissance sachant que le nom de ma mère adoptive (adoption simple) n'est venu s'accoller qu'à mes 24 ans (31 aujourd'hui)

En vous remerciant par avance.

Cordialement

Jordane xxxxx anonymisation

Par yapasdequoi

Bonjour,

Après le mariage, l'épouse ne change pas de nom.

Elle peut utiliser le nom de son mari ou "nom marital" comme "nom d'usage", et elle choisi celui qu'elle veut... avec votre accord.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F77]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F77[/url]

Par Raspoutin1

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Donc si elle le souhaite, elle peut prendre mon nom composé en nom d'usage ?

Par AGeorges

Bonsoir jordane,

Oui, comme nom d'usage.

La réponse est là :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F868]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F868[/url]

Regardez bien les exemples. Le mari serait le second époux.